

Rapport Groupe de travail Belgian Grid

29 Mars 2024

Date **29 mars 2024**

Organisateur **David Zenner**

Participant		Organisation	
Aertsens	Walter	Infrabel	Physical
Bayart	Pierre	BStor	Physical
Canière	Hugo	BOP Belgian Offshore Platform	Online
Celis	Chris	ODE	Physical
De Taeye	Bert	Infrabel	Physical
Harlem	Steven	Luminus	Physical
Leroy	Nicolas	Novojy	Online
Martens	Pierre	Orsted	Online
Reyniers	Stefaan	COGEN Vlaanderen	Online
Robbelein	Jo	FOD Economie	Physical
Stragier	Hans	Yuso	Physical
Van Bossuyt	Michaël	FEBELIEC	Online
Van de Waeyenberg	Sofie	CREG	Physical
Van Nuffel	Margot	Otary	Online
Verhegghe	Karen	Luminus	Physical
Waignier	Jean-François	FEBEG	Online
Michiels	Marc	Vreg	online
Van Cleemput	Frederik	Brussels Airport	online

Procès-verbal

Auteur **François Dessain**

Statut

Draft

Version finale

1. Agenda

- 1.1. **Raccordement Accès Flexible** – statut après l'organisation des 2 premiers workshops
- 1.2. **Raccordement - Procédure EDS/EOS/Réservation de Capacité** – discussion
- 1.3. **Contrat de Raccordement** – feedback consultation et clauses de responsabilité

2. Rapport

Elia entame la réunion par l'introduction de l'agenda et la présentation de la nouvelle organisation impliquant le remplacement de David Zenner par Jan Voet à la présidence du Workgroup Belgian Grid.

2.1 Raccordement Accès Flexible :

Elia présente les éléments saillants ressortis des 2 workshops organisés sur ce sujet ainsi que les prochaines étapes.

L'objectif étant de remettre une design note en juin et une proposition de révision du Code de Conduite à la CREG d'ici le 20 septembre de manière à lancer une consultation formelle pour viser une approbation du Code de Conduite début 2025.

Febeliec demande si Elia constate un plus grand volume de demande d'EOS qu'auparavant.

Elia répond qu'il y a plus de demandes dans le cadre de l'électrification, des batteries et des RES..

Par ailleurs, Elia précise que chaque EOS n'est pas forcément systématiquement traduit en EDS mais tout de même la majorité.

Febeliec s'attend à plus d'EOS car les clients explorent leurs options et leurs business cases. Ce qui explique que beaucoup d'EOS ne deviennent pas des EDS.

***Elia** : Il ressort des statistiques effectuées sur le passage d'EDS à réalisation que l'on tourne autour des 15% d'EDS effectivement réalisés.*

BSTOR partage ses commentaires sur le workshop du 26/03 :

- La situation actuelle n'est, selon BSTOR, pas due à un manque de régulation/de policy ;
- Il y a un incentive pour les batteries à aller chercher un contrat de raccordement (donc d'abord des EOS/EDS) pour pouvoir participer au CRM
- Par ailleurs, beaucoup de capacité a été allouée à des unités sur base de l'hypothèse que le nucléaire n'allait pas être prolongé, ce qui impacte les capacités disponibles.
- BSTOR s'étonne du statu quo de la part d'Elia dans la proposition de méthodologie pour les études de raccordement client, les principes étant similaires aux principes actuels.
- Il est important de faire la nuance entre la demande et les batteries/le stockage d'autre part. Permettre l'électrification de la demande devrait avoir la priorité. Il serait donc recommandable que, quand on fait des études de raccordement et qu'on calcule le niveau de flexibilité, on considère que les hypothèses de développement de la demande vont se réaliser. Par contre, BSTOR trouve contreproductif d'imposer des niveaux de flexibilité presque illimités aux batteries en fonction du potentiel prévu pour les batteries. De manière générale, il y a une incertitude importante sur le potentiel, en particulier pour le renouvelable, prenant e.a. en compte les risques liés aux permis ;
- BSTOR comprend les limites de l'approche « First Come – First Served ». Néanmoins, le fait que le projet d'un utilisateur de réseau rentre ou ne rentre pas dans le potentiel prévu

va avoir un impact important sur les chances de réalisation du projet, ce qui va mener à une mauvaise utilisation de l'investissement dans le réseau consenti par la collectivité.

- BSTOR précise qu'il enverra sa réponse/réaction par écrit.

Elia rappelle que 2 workshops sont encore prévus avant l'été. L'objectif du prochain workshop est de discuter des garanties à apporter aux utilisateurs de réseau quant à l'utilisation de la flexibilité.

Febeliec répond qu'elle attend une proposition concrète sur la répartition des coûts. Febeliec n'est pas a priori en faveur de la socialisation des coûts de gestion des congestions pendant la période temporaire.

Febeliec n'est par exemple pas d'accord avec le fait que les batteries (qui sont comptées à 100% en injection et 100% en prélèvement lors des études) chargent le réseau alors qu'il devrait s'agir d'un des assets les plus flexibles au sein du réseau. D'autant plus lorsque l'on tient compte du fait que les batteries bénéficient d'une exemption de 10 ans du tarif d'accès.

Febeliec attend donc des exemples concrets mais dans l'état actuel des choses, ne peut pas supporter la proposition telle quelle.

Elia comprend le point de vue Febeliec et rappelle que, à partir du moment où on convient qu'il y a lieu de donner des garanties aux utilisateurs de réseau avec un accès flexible sur la durée de la période temporaire et sur l'utilisation de la flexibilité afin d'offrir un cadre stable aux investissements, cela implique de facto un certain risque de socialisation des coûts. L'exercice consiste à trouver un équilibre entre les risques pour l'utilisateur de réseau et le risque pour les tarifs. Ces risques seront explicités lors du workshop.

Febeliec demande également d'expliciter ce qui peut se faire à court terme et quelles sont les étapes à définir sur le plus long terme.

2.2 Processus EOS/EDS :

Elia introduit ce sujet en indiquant qu'elle attend des réactions (aujourd'hui ou durant les prochains jours/semaines) sur la proposition de méthodologie EOS/EDS, allocation de capacité ainsi que les prochains milestones.

Tout d'abord Elia précise que pour les nouveaux (prospects) clients, un processus va être écrit et publié sur le site d'Elia de façon à leur permettre de plus facilement s'orienter au sein d'Elia dans le cadre d'une demande d'étude (en attendant l'éventuelle désignation d'un KAM).

Elia rappelle que pour elle, le fait de garder l'obligation d'un EOS est crucial pour éviter une éventuelle discrimination face à un autre client qui passerait directement à l'EDS (avec la réservation de capacité que cela implique).

Febeliec : trouve que l'obligation d'EOS pour chaque étude est un peu sévère car certains clients connaissent très bien leurs besoins et pourraient directement aller à la phase EDS.

Infrabel précise que dans leur cas il est rare qu'un EOS soit demandé et que l'on passe en général directement à l'EDS (car Infrabel fait sa propre étude auparavant et sait de quel raccordement elle a besoin).

Infrabel précise également qu'il faut éviter de faire augmenter le nombre d'études en étant procédurier (éviter une demande séparée pour chaque étude). Infrabel est d'avis qu'il conviendrait de limiter le nombre d'études d'une façon ou d'une autre pour chaque petit changement.

Infrabel insiste sur le fait de rester proportionnel dans la lourdeur de la procédure avec la complexité réelle du projet.

Elia répond qu'un EOS peut être évité sous certaines conditions, mais celles-ci devraient être plus claires. Le non-passage par un EOS ne peut en aucun cas être discriminatoire par rapport aux autres demandes.

Febeliec insiste sur le fait que pour elle la priorité est d'éviter un processus trop lourd, d'autant qu'un EOS/EDS n'est pas gratuit.

Elia rappelle que l'EOS est lié à une nécessité de calcul de réseau et précise que l'EOS peut éventuellement être passé si ce n'est pas discriminatoire entre les demandes.

Par ailleurs pour les projets purement infrastructure, on peut passer directement à l'EDS si ce n'est pas discriminatoire.

Elia travaille également au fait de rendre le statut des études consultable via EPIC.

Infrabel souhaite qu'EPIC soit rendu plus user friendly car cela peut être difficile de s'y retrouver par exemple si le nombre de raccords est élevé.

Elia demande également aux participants si les délais proposés sont réalistes.

BSTOR : trouve les délais (standard d'un mois) réalistes. BSTOR suggère qu'Elia entame chaque demande EOS par étude de faisabilité (beaucoup de temps pourrait être gagné car parfois la réponse est assez simple au vu du contexte). BSTOR est d'avis que l'on doit faire une distinction claire au début sur ce qui doit effectivement être étudié dans le cadre de l'EOS. BSTOR est d'avis qu'au terme d'un délai d'un mois, le demandeur perdrait la priorité/le volume garanti.

Luminus : demande si le délai proposé serait une option pas une obligation. Si cela serait une option pour arrêter le processus.

Elia il s'agirait donc d'un délai optionnel offert au demandeur pour éventuellement arrêter son processus d'EOS s'il apparaît avec les premiers résultats que cela ne correspond de toute façon pas à ses attentes. Cela éviterait de devoir payer le deuxième volet de l'étude EOS (pour autant que le demandeur ait arrêté la procédure à temps). Elia ne rédigerait pas un rapport pour rien (ce qui serait au bénéfice de tout le monde).

Luminus : Quel serait l'impact de ceci sur le timing d'un EOS (aussi prenant en compte le fait qu'Elia a mentionné que le timing n'était pas binding) si on rajoute encore une période d'attente (=check informel) pour la rédaction de l'EOS ?

Elia La période d'attente pourrait éventuellement être adaptée au cas par cas (pas de période d'attente-vérification informelle) mais Elia rappelle qu'à partir du moment où le rapport est écrit, l'EOS sera facturé dans son intégralité.

Luminus trouve que c'est une très bonne idée (la vérification informelle permettant d'arrêter l'étude) mais ne voudrait pas que cela mène à un allongement des délais.

Elia répond que cela ne devrait pas allonger les délais. Le template de l'EOS est aussi actuellement revu.

Elia explique par ailleurs qu'elle travaille de manière sérielle sur les EOS études et les rapports. Le grand avantage est que cela offrirait plus de certitude sur le résultat. Elle s'interroge sur le bien-fondé d'une éventuelle limite à établir sur le volume d'études (même si Elia n'en pas elle-même partisan).

BSTOR est contre toute idée de limite, certainement par technologie. Mettre une limite à l'introduction de demandes paraît peu réalisable pour BSTOR.

Febeliec : est d'avis qu'une limite est compliquée d'un point de vue opérationnel. Il y a des Grid Users avec plusieurs sites. Il ne faut pas rendre certains projets impossibles par les limitations que l'on met en place même si Febeliec comprend le besoin.

Elia suggère de lancer les EOS en série de façon à avoir des résultats plus qualitatifs (tenant compte du global picture).

Febeliec redoute que le fait de travailler en série retarde l'ensemble du processus.

Elia répond que c'est que pour les études liées. Avec la mise à disposition des résultats de l'étude plus tôt, Elia espère garder les timings sous contrôle. Les études passent un processus de validation sur base mensuelle.

Infrabel : certains utilisateurs ont une approche opportuniste dans leur demande là où d'autres dans leur mission sociétale n'ont pas d'autre choix dans l'emplacement de leur besoin. Infrabel trouve qu'une distinction devrait pouvoir être faite entre les deux types de demandes.

Infrabel précise que sur les 10 dernières années, ils sont directement allés au EDS dans la plupart des cas.

Elia répète que on revient aux critères pour éviter un EOS.

BSTOR : est d'avis qu'il est compliqué de gérer l'achat d'un terrain et le délai d'obtention de l'EOS/EDS car si la flexibilité annoncée est élevée, il peut être moins intéressant d'acheter un terrain (si les conditions ont changé entre le lancement d'étude et l'achat du terrain).

Elia demande à l'audience si elle préfère garder la situation « as-is » ou d'évoluer vers la proposition sérielle.

BSTOR supporte l'approche sérielle car elle préfère des résultats fiables que (trop) rapides.

Elia s'informe auprès des participants de ce que serait un délai acceptable pour passer de l'EOS à l'EDS ?

BSTOR propose 1 mois mais attend de la réciprocité de la part d'Elia dans ses propres délais.

Infrabel : trouve 1 mois un peu court mais à voir au cas par cas.

Luminus demande quelle certitude un Utilisateur de Réseau pourrait recevoir quant à la flexibilité. Luminus est demandeur d'une nécessaire transparence. Par ailleurs, elle serait intéressée de voir l'évolution (de la flexibilité) au cours des années.

Elia : se pose également la question des informations qu'elle devrait (éventuellement) mettre à disposition. Des discussions sont en cours à ce sujet.

BSTOR souligne que l'absence de certitude sur la flexibilité appliquée en réalité au raccordement rend la préparation des business cases plus incertaine et plus complexe.

Elia : le timing sera donc dépendant du nombre d'EOS lié. Il ne faudra pas perdre de temps dans le lancement des études.

EDS process

Elia expose le principe du capacity reservation et demande quel serait un délai acceptable pour passer d'EOS à EDS.

BSTOR : Peut-être n'est-il pas nécessaire de fixer une période donnée peut-être s'agit-il plus de savoir si les hypothèses posées au début sont toujours valables. BSTOR est en faveur du fait qu'une série de milestones doivent être atteintes avant de lancer un EDS. (Par exemple, le demandeur perdrait sa réservation s'il n'a pas lancé sa demande de permis dans les temps). Le fait de remporter un marché de CRM-ou pas- devrait avoir un impact sur la validité de l'étude.

Luminus : suggère qu'une fois l'EOS terminé, le demandeur n'ait qu'un mois pour passer à l'étape demande d'EDS. Après le délai d'un mois, il y aurait le risque que les hypothèses aient changé.

Brussels Airport : trouve qu'un mois est vraiment trop court comme délai surtout dans la mesure où un EOS vise à investiguer plusieurs pistes/possibilités en interne au niveau du demandeur et ce qui peut prendre du temps. Il faut donc éviter les règles trop noir/blanc.

Engie suggère qu'un update trimestriel soit communiqué sur base des études ouvertes (par exemple, si l'on a initié une étude, on serait tenu au courant des autres études en cours dans la région et ce sur base trimestrielle). L'attention du demandeur d'une étude précédente serait donc attirée de manière proactive sur le fait que son étude n'est plus valable et qu'il y a eu quelques autres demandes dans la même région.

Elia répond que c'est une bonne idée. Cela peut donc être discuté.

Capacity Reservation/allocation

Luminus vérifie le fait que tant qu'il n'y a pas de compétition pour une même capacité, cette dernière reste réservée. Luminus comprend que l'objectif d'Elia est d'accroître la conscience du demandeur de la réservation de cette capacité.

Elia répond que tant qu'il n'y a pas de compétition, il n'y a pas de nécessité de libérer cette capacité.

Elia envisage d'éventuellement faire payer pour réserver de la capacité et/ou exiger une garantie bancaire.

BSTOR : n'est pas contre le fait d'avoir à payer pour ce service de capacity reservation (du moins pour le raccordement pas pour l'accès). Cela pourrait être fait par exemple en lançant la signature du contrat de raccordement.

Luminus demande des clarifications sur ce qui serait effectivement à payer dans le cadre de cette réservation de capacité via le contrat de raccordement ?

Elia répond qu'une possibilité serait que l'on ait à payer pour réserver une capacité donnée (même pour des périodes de 8-10 ans). Aujourd'hui, on ne paie que lorsque l'on passe de l'annexe 8 à l'annexe 1.

Infrabel demande si cela touche la période entre l'EOS et l'EDS

Elia répond que non, il s'agit de la période suivant l'EDS où l'on a déjà un contrat de raccordement. Une commande a été placée, la travée a été réservée avec un impact financier sur la collectivité (dimensionnement du réseau). Elia demande jusqu'où on pourrait aller en termes de facturation sur ce genre de cas ?

Luminus précise que cette proposition avait déjà été émise.

Yuso est-ce que les capacités rétroactivement bloquées peuvent être pénalisées ? (dans le cas d'acteurs ayant réservé des capacités dans le passé) ?

Elia répond que cela n'a pas encore été décidé. Mais il est possible de terminer un contrat qui n'a pas encore été réalisé. Elia doit veiller à éviter qu'il n'y ait de réservation abusive de capacité.

BSTOR il faudrait pouvoir faire une différence entre les différentes raisons à l'origine du retard (p.ex si on a introduit une demande de permis de bâtir, on a fait le nécessaire).

BSTOR est d'avis que les études préliminaires devraient être facturées ou couvertes par une garantie (il est normal qu'il y ait un prix à payer à la signature du contrat de raccordement).

Luminus est du même avis mais il est difficile d'évaluer les raisons (bonnes ou mauvaises) qui ralentissent un projet.

Elia répond que l'éventuelle pénalité devrait être liée au blocage (abusif) de capacité par un acteur et pas à des problèmes liés à des autorisations. Ce n'est pas évalué de manière binaire par Elia, par ailleurs le problème peut être tranché par un tiers (arbitrage ou régulateur, cfr art 14 nouveau contrat de raccordement). Et il y aura toujours une consultation réciproque entre Elia et le demandeur.

2.3 Consultation Contrat de Raccordement

Elia présente les principales réactions reçues lors de la consultation publique sur la proposition de révision du Contrat de Raccordement.

Infrabel : concernant la liberté d'un membre d'un CDS de remplir son obligation LFDD au sein de son CDS ou non, demande si cela se fait via une requête particulière . Donne-t-on via le contrat de raccordement un droit à un NG du CDS ou cela se fait-il de manière automatique ou doit-on faire appel à une notion contractuelle ?

Elia : cela fait partie du plan d'urgence qui spécifie les conditions auxquelles on peut se regrouper pour remplir l'obligation LFDD.

CREG : Une date est-elle déjà fixée pour approuver le contrat de raccordement ?

Elia : Le timing d'approbation du nouveau Contrat de Raccordement n'est pas fixé de manière définitive. Mais il serait souhaitable de pas perdre de temps car d'autres chantiers (accès et contrat BRP) sont également en cours et qu'il y a des interdépendances, Elia ne souhaite donc pas avoir tous les sujets ouverts simultanément.

Clauses de responsabilité :

Luminus : Le cap de responsabilité à 5 millions d'euros est-il limité au total (donc également si un UR fait un dommage à Elia ET à un autre UR) ?

Elia confirme cette lecture.

Engie : redemande de préciser le cap :

Elia récapitule : 2.5 millions d'euros par partie, par événement et par an

5 millions d'euros par évènement au global.

(ces caps comme stipulés dans les décrets régionaux).

Seuls les dégâts direct (pas les indirects) sont couverts.

3. Planning next meetings :

Les prochains Workgroup Belgian Grid seront organisés le 27 juin 2024 et le 1^{er} octobre 2024.

La réunion est clôturée dans la mesure où tous les sujets ont été épuisés.